



Date : jeudi 28 avril 2016

Heure : 18h - 19h45

Lieu : salle du conseil municipal

Ping, Pong

Laissant les marques d'autorité à Ping-le maire, Pong, le « fidèle » premier-adjoint qui se voit déjà en haut de l'affiche, s'est quant à lui réservé les inévitables rappels « des nécessaires ventes de foncier qui accroissent la trésorerie municipale. »

MAJORITE, minorité.

Puis il s'est gargarisé tout au long du conseil de l'antonymie minorité/majorité. Bombant le torse, mine gourmande quand il prononçait le mot « majorité » ; crachant, moue méprisante ou sourire carnassier, le mot « minorité ».

Arrêtons-nous sur son ultime prise de parole : « La minorité qui nous empêche ne nous fait pas peur. Même braquée. »

La lorgnette, pendant un court moment, a imaginé nos sept élus, tels les sept mercenaires en train de braquer, cagoulés, la majorité ! Mais rapidement réalisé que M. Bourdenx qualifiait d'hostile le comportement de la minorité.

Faudrait pas attiger la cabane* !

L'hostilité, le rejet, ce soir-là, étaient le fait de l'équipe en place. Et la minorité peut devenir majorité...

La preuve : point 12 de l'ordre du jour : fixation du prix de vente (dossier lotissement du RAZ). Nos élus mandatés ont retrouvé M. Pons pour en discuter. Le prix de vente avait été fixé à 80€ le m². Excessif et dénoncé par l'opposition. Grâce à la persévérance de nos

« commissionnés...minoritaires », il est passé à 60€ le m² TTC, soit 50€ HT. « Même à ce prix-là, la collectivité continue à gagner de l'argent », glisse XF. Et les acquéreurs ne pourront que s'en réjouir... La lorgnette qui a acquis un terrain à Pyramide 2 en 2009 se souvient des prix pratiqués : entre 38,50 et 48,50€ le m². Et n'ajoutera aucun commentaire... car nous savons tous par quelle majorité le lotissement fut mis en œuvre.

**Synonyme de : faut pas pousser le bouchon trop loin, Maurice ! Arnaud, en l'occurrence, mais la lorgnette ne se permet aucune familiarité...*

Arlette Bouigue

PAROLES DE MIMIZANNAIS

Faut-il déplacer le poste de secours Nord à La Garluche ?

Les maires des communes littorales ont le pouvoir de délimiter des zones réglementées surveillées de baignades (drapeaux bleus) et de zones d'activités nautiques (panneaux abeilles - jaune et noir). A l'extérieur de ces zones, la baignade et les activités nautiques se font aux risques et périls des intéressés.

Les maires ont également une obligation de moyens pour assurer la sécurité des activités nautiques et de baignades, sur ces zones réglementées, durant les heures et périodes de surveillance, celles-ci devant être établies dès lors qu'une affluence de public sur les plages est avérée et connue (Article L-131-2-1 du Code des Communes

A Mimizan, les zones d'activités de baignade et d'activités nautiques s'étendent globalement des voies d'accès Nord près de la barrière du CEL, au chemin en face du Marina au Sud, et parfois en dehors des zones réglementées surveillées.

L'intérêt du déplacement de postes de secours sur une zone aussi importante, doit en

conséquence, être évalué à l'aune de 3 critères principaux :

- Le manque de visibilité des plages Nord depuis le bâtiment de la Garluche (visibilité meilleure vers le Sud), à moins de construire en avancée

par rapport à la ligne des constructions actuelles et en hauteur ; solution qui semble fort improbable au regard des règlements urbanistiques,

- L'accessibilité de l'hélicoptère en cas d'urgence sur une plage particulièrement fréquentée et offrant peu d'espace disponible,
- L'accessibilité des véhicules terrestres aux zones les plus éloignées

Dans le contexte actuel de développement touristique de qualité fortement concurrentiel, la sécurité de l'ensemble des usagers de nos plages, ne peut être bradée, en raison de seules contraintes économiques. Mimizan présente la particularité d'avoir ses plages partagées par une sortie en mer. Pour assurer la sécurité de tous, la logique voudrait donc qu'à minima, les postes existants du Nord et du Sud soient conservés, et mêmes renforcés dans leurs emplacements actuels.

Jean Paul Destenaves - Bertrand Duport

ÉVÉNEMENT
**Réunion
publique**
Mimizan Avenir
à votre rencontre

**vendredi
8 juillet
à 18H30
au Forum**



*Venez
nombreux !*

MIMIZAN AVENIR

Pour agir avec l'opposition municipale

EDITO

**REVITALISER LE CENTRE BOURG,
UN ENJEU MAJEUR !**

Remplacement de Weldom : promesse tenue !

Au détour d'un conseil municipal, nous apprenons qu'un projet de redynamisation du centre bourg au niveau de la place des Ormes est prévu pour un budget de 830 000 euros (Pourquoi ce montant ? Personne n'a pu nous répondre).

Pas de cahier des charges

Aucun cahier des charges n'a été établi par les élus, le cabinet d'études choisi fera des propositions à la collectivité. Pour nous faire taire, le maire nous promet bien sûr d'être associés à la discussion.

La réalité est bien différente, assez de promesses non tenues

Depuis 2008, nous ne sommes associés à aucun projet sur l'aménagement urbain. Mimizan plage a été rénovée en tuant le commerce à l'année, le centre commercial du Born autour du Leclerc s'est agrandi en privant les Ormes de sa locomotive, sans aucun projet de remplacement alors que les propriétaires s'y étaient engagés ainsi que la municipalité.

Les trottoirs de l'avenue de Bordeaux, de la rue de l'Abbaye, ont été refaits, l'avenue de la Gare, la rue du jardin public entièrement repensées sans qu'une seule voie de circulation douce ne soit créée (piste cyclable et chemins piétonniers).

Le réaménagement de cet espace est un enjeu majeur pour demain, enjeu à la fois économique, environnemental et social.

Un pôle attractif

La place des Ormes doit redevenir un pôle commercial attractif où l'on pourrait se

rendre à pied ou à vélo, depuis les grands axes de circulation (avenue de Bordeaux, de Bayonne et rue de l'Abbaye) et les autres pôles commerciaux (Carrefour market et centre commercial Leclerc) où l'on pourrait se garer et flâner en toute sécurité. Il faudrait pouvoir rejoindre les centres administratifs et culturels et que cet espace vive la journée, le soir et le week-end.

Un comité de pilotage

Intégrons ce projet dans un réaménagement total du centre Bourg, sur plusieurs années, avec une vision moderne et responsable de nos moyens de déplacement.

Revitaliser la place des Ormes, cela veut dire aussi penser dans le prochain Plan Local d'urbanisme à densifier l'habitat dans cette zone urbaine.

Nous proposons que ce projet soit celui des Mimizannais et non d'un cabinet d'études. Pour cela, nous demandons la création d'un comité de pilotage dans lequel seraient représentés les élus de tout bord, les commerçants du centre Bourg ainsi que les usagers (jeunes et moins jeunes, actifs et non actifs) pour en faire un vrai lieu de vie..

Vous l'avez compris, nous avons des idées pour que ce projet structurant soit une réussite afin de changer le visage et l'usage de cette place. Nous voudrions recréer cette centralité qui se décale de plus en plus vers la sortie de Mimizan.

Marie-France Delest

ZOOM

**La Défense de la Forêt
Contre l'Incendie
est l'affaire de tous**

La forêt est sensible et fragile. Protégeons-la.

« Etonnant ! Lors de la réunion de quartier Pyramide 1 et 2 du 23/05, le maire n'a pas vraiment répondu à la question sur le débroussaillage : leçon de rattrapage pour lui, pour nous tous. »

Il est **interdit** à quiconque d'allumer un feu sur le territoire landais (Code Forestier). Les **risques** sont en augmentation du printemps à la fin de l'été. Les niveaux de dangers sont consultables 24h/24 en Préfecture qui peut interdire tous travaux en forêt à certaines heures voire l'accès total à toute autre activité y compris ludique et de loisirs.

Le **débroussaillage** et son **maintien en l'état** consistent à réduire la strate basse rase afin de créer une rupture végétale associée à un élagage des arbres maintenus. Les propriétaires de terrains bâtis sont concernés par ces mesures de prévention. Toute construction étant génératrice de risques, le débroussaillage est **obligatoire** dans un rayon de 50 m autour de celle-ci et 10 m de part et d'autre des voies d'accès y compris **sur fonds voisins**.

Le cas des zones urbanisées, Z.A.C, zones délimitées, PLU, lotissements... est soumis aux mêmes obligations, après concertation avec les propriétaires qui ne peuvent pas s'opposer aux travaux.

En **CAS DE FEU: Appel des Sapeurs-Pompiers par le 18.**

Contacts

Blog : www.mimizan-avenir.com
Facebook : www.facebook.com/mimizanavenir
Twitter : @MimizanAvenir
Téléphone : 06 38 87 81 10

Permanences

Les élus de l'opposition tiennent une permanence chaque vendredi de 9 h à 12 h au restaurant scolaire du Bourg.

Directeur de publication : Alain RINGEVAL • Tirage : 5000 ex • Crédit photos : Mimizan-Avenir
Dépôt légal : ISSN - 2256-974X • Imprimé sur papier aux normes environnementales
Impression : Imprimerie Lacoste Roque - Mont-de-Marsan

Casino : dans quelle galère est embarquée Mimizan ?

La construction actuelle d'un casino à la charge de la commune ne sera pas couverte par les loyers payés par le casinotier. N'a-t-on pas d'autres priorités pour les habitants ? Est-ce à la commune de le réaliser alors qu'il existe un établissement privé qui héberge cette activité ? Est-ce l'ambition pour Mimizan dont le maire nous rebat les oreilles qui le pousse à jouer avec l'argent des contribuables en prenant des risques inconsidérés ?

Alors que le casino est pour une collectivité une source de revenus, avec ce projet il peut devenir, pour Mimizan, dans les prochaines années, son pire cauchemar. Le modèle du BEA retenu par le Maire est basé sur un modèle économique qui anticipe une augmentation de 300% du chiffre d'affaires du casino alors que partout en France ce secteur est en perte de vitesse. Comment par le seul déplacement de l'activité à l'entrée de Mimizan, le Maire multiplierait-il les joueurs ? Aurait-il une martingale qu'il garde secrète ? Tous les spécialistes du secteur affirment que ce choix nous conduit directement à l'échec et la disparition définitive de l'activité dans un avenir proche. De plus, le bâtiment d'un coût de quatre millions d'euros en construction



Casino actuel

n'a plus d'occupant depuis que le Tribunal a annulé l'attribution d'autorisation des jeux à l'exploitant actuel du casino de Gujan. La commune, malgré ses conseillers juridiques

largement rémunérés, s'est assise sur la légalité en retenant une offre qu'elle n'aurait même pas dû étudier. Mais la volonté du maire de se défaire des exploitants actuels, qu'il dénigre sans cesse, fut plus forte que le respect du droit et oblige aujourd'hui la commune à relancer la concession d'exploitation du casino à zéro.

Nous insistons à nouveau auprès des élus majoritaires pour qu'ils stoppent cette folie quand il est encore temps. S'ils persistent dans l'erreur, ils en seront tous comptables devant les contribuables et leur responsabilité individuelle pourra être mise en cause.

Xavier Fortinon

Casino : les raisons d'un recours

Les élus de Mimizan Avenir, soucieux de l'intérêt des Mimizannais, ont assigné le Maire devant le Tribunal Administratif pour illégalité de la procédure du BEA dans le cadre de la construction du casino à l'entrée de Mimizan Plage. Contrairement aux allégations mensongères de l'équipe municipale en place, nous ne poursuivons aucune revanche politique.



Futur Casino ?

Sans rentrer dans les détails juridiques, la commune a modifié les conditions du marché entre la date de la consultation et la signature du contrat. Le bâtiment du bowling qui était dans la consultation initiale est devenu une option lors de la signature du contrat, la société qui a répondu à la consultation est différente de celle qui a signé le BEA et la convention de mise à disposition. La procédure engagée n'est pas conforme au code régissant ce type de marché. La préfecture, convaincue de la pertinence de notre démarche, vient de nous rejoindre dans le recours contre la commune.

Le maire et son équipe conduisent les contribuables dans un engrenage juridique et financier pour le moins périlleux.

Nous ne pouvions rester inertes face à cette gabegie qui met en péril les finances de la commune, l'activité économique et commerciale du centre plage et risque même de faire disparaître l'activité du casino.

Xavier Fortinon

LIBRE EXPRESSION

Ambition du maire pour Mimizan...



Un Skate-park aussi grand qu'à Bordeaux...

pas pour les Mimizannais !



mais des gymnases en décrépitude !

La politique culturelle en question.

L'orientation prise par la municipalité nous interpelle.

Avant ?

Avant, la Mission d'Action Culturelle, constituée de Mimizannais de tous horizons, élaborait le programme culturel et le soumettait à l'approbation des élus. Dissoute au début de ce mandat, les élus de la commission culture devaient tenir ce rôle...

Aujourd'hui ?

Aujourd'hui, la municipalité a décidé de confier une partie de la programmation au directeur du théâtre d'Arcachon en lien avec un producteur de spectacles. Les membres de cette commission et la responsable du Parnasse ne seraient-ils pas capables de l'élaborer eux-mêmes ? Tout juste ont-ils le droit d'approuver les choix imposés par d'autres.

Pourtant, leur responsabilité est bien de définir la politique culturelle pour notre territoire : un projet bâti en collaboration avec les partenaires associatifs et en lien avec le milieu scolaire !

« La commission culture : une simple chambre d'enregistrement... »

Si cette délégation de service non avouée permet d'accueillir des représentations de qualité, elle a un coût non négligeable :



Le Parnasse

rémunération du directeur, prise en charge d'une partie des contrats, recettes reversées au producteur, mise à disposition gratuite du personnel, de la salle...

Quant à la saison 2016-2017 qui se dessine, des tarifs - imposés eux aussi - en forte hausse, une programmation déséquilibrée faisant la part belle au théâtre (7 dates sur une vingtaine proposée) pour 3 malheureuses représentations pour le jeune public...

Et demain ?

Demain, comme l'équipe municipale se débarrasse de la gestion des campings, va-t-elle aussi se défaire de la culture pour la confier définitivement à un prestataire ? Pour quel projet culturel ? Une collection de têtes d'affiche ?

Quel rôle joueront alors les élus ?

Alain Ringeval

Commission travaux en panne !

A ce jour, après avoir interpellé M. le maire à deux reprises lors des conseils municipaux, aucune commission travaux n'a été réunie depuis le début du mandat (2014).

Devons-nous être suspicieux sur la gestion des travaux et des marchés publics ? En tout cas la majorité municipale nous y pousse.

L'équipe rapprochée de M. le maire a la main mise sur l'ensemble de la gestion de la commune. Plus aucune concertation, le maire verrouille et détient l'ensemble des pouvoirs de décision, il ne prend plus la peine d'informer les élus de l'opposition.

M. le maire ne fait pas de politique ? Pourtant, il emploie de vieilles méthodes politiciennes insupportables.

Nous sommes tenaces, nous exigeons, à chaque occasion, plus de transparence et de travail en commun comme M. Plantier s'était engagé à le faire, alors en campagne électorale.

Frédéric Pomarez

Panier percé

Alors que l'on entend partout que les collectivités sont exsangues, que des économies doivent être réalisées, à Mimizan ce n'est pas le cas. Nos élus majoritaires dépensent sans compter.

Le montant de 490 000 € de cet équipement est démesuré pour notre ville et les frais de fonctionnement alourdiront l'addition.

Des travaux sur nos installations existantes (stade, dojo, tennis...) auraient été plus judicieux. La somme « maigrelette » de 50 000 € est prévue cette année pour ces structures.

Ce défaut d'entretien n'est-il pas provoqué pour justifier demain la création d'un projet encore plus démesuré : la Cité des Sports ?

Frédéric Pomarez

Ni concertation ni réflexion

Afin d'aborder les questions de base (fonctionnement, entretien, responsabilité, pérennité de l'installation...), aucune commission municipale n'a été réunie. Où sont le travail en commun et la concertation tant vantés lors de la campagne électorale ?

Je comprends l'amertume des dirigeants des associations sportives et culturelles qui doivent « batailler » pour obtenir des travaux sur les équipements mis à leur disposition afin de garantir la sécurité et l'accueil de leurs adhérents.

D'ailleurs, où en est-on du projet de la « maison des associations » ? Permis déposé avant les élections, abandonné depuis.

Frédéric Pomarez

Incroyable !

En moins de 3 mois, les 8 lots du lotissement du RAZ ont été vendus au prix de 65 € du m² pour de la résidence principale. Preuve est faite que si les prix restent modérés, les Mimizannais peuvent devenir propriétaires à Mimizan.

Alors, M. le maire, franchissons un pas supplémentaire pour le prochain lotissement des Oiseaux : proposons des prix abordables en les modulant en fonction des revenus des ménages, comme nous vous l'avons proposé lors du dernier conseil municipal. Cela permettra d'accueillir un plus grand nombre de primo-accédants.

Marie-France Delest

Je ne suis pas au courant !

Comme lors des conseils municipaux, le maire reste coi face à certaines questions. Une... au hasard. Combien de logements dans le futur HLM ? Il ne sait pas. Des étages ? Il ne le pense pas ; plutôt des « maisons qui se touchent ». Et il conviera la questionneuse à se rendre à l'urbanisme pour consulter un programme existant depuis 2008 et qui lui a été présenté, à lui, M. le maire... C'est pathétique.

Arlette Bouigue